

Stocktaking on Mainstreaming Ageing in the UNECE region

BELGIUM

About

La Belgique est une monarchie constitutionnelle fédérale composée de l'Etat fédéral, de Communautés et de Régions.

La répartition des compétences a été mise en œuvre au travers des réformes successives de l'État et divers transferts de compétences entre entités. En particulier, en vertu de la 6ème réforme d'état, entrée en vigueur en 2014, les communautés ont reçu davantage de compétence en termes de la politique des aînés.

Au sein de chacune des Communautés et Régions, ainsi qu'au niveau fédéral, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et la stratégie de mise en œuvre régionale pour la région de la CEE (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) - MIPAA / RIS ont grandement contribué à alimenter le débat et à sensibiliser le public à la nécessité d'une stratégie transversale sur le vieillissement, en particulier pendant les années suivantes et après l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations de 2012.

Structures

Chaque institution (Communauté/Région) a sa propre organisation. Les responsabilités des différentes administrations et divers services compétents varient donc d'une institution à l'autre, de même que la façon dont ceux-ci sont coordonnés.

Ces différentes structures sont décrites dans chacune des fiches jointes :

- *WGA Mainstreaming fiche Wallonia (Pour la Région wallonne)*
- *WGA Mainstreaming fiche COCOF (Pour la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles Capitale)*
- *WGA Mainstreaming fiche Vlaanderen (Pour la Région flamande et la Communauté flamande – institutions fusionnées)*
- *WGA Mainstreaming fiche Cté Germa (Pour la Communauté germanophone de Belgique)*

Cette décentralisation des compétences peut aussi mener à un développement de politiques différent entre les différentes entités fédérées (compétente chacune pour une partie du territoire national).

Néanmoins beaucoup de sensibilités restent partagées, même si les réponses politiques peuvent différer aussi bien en contenu qu'en temps.

/

Good practices

Le plan démente actualisé (2016-2019) : poursuivre ensemble la construction d'une Flandre « amie démente »

Si l'augmentation de notre espérance de vie est un fait positif, elle entraîne également un accroissement du nombre de personnes atteintes de démente. Dans ce contexte, continuer à développer une prestation de services adéquate pour les personnes atteintes de démente reste un enjeu majeur. Le plan démente actualisé pour la Flandre (2016-2019) renforce le rôle de régisseur de la personne atteinte de démente et de son entourage. Une vision adéquate des soins doit s'entendre au sens large : l'ensemble de la société doit y jouer un rôle, avec le soutien du monde politique. Cette vision peut être réalisée grâce au volontariat et à des soins de proximité bénéficiant d'un soutien solide là où c'est possible, ainsi qu'à un soutien professionnel si nécessaire. Une vision des personnes atteintes de démente qui correspond à la réalité constitue la base de ce plan démente.

<https://www.vlaanderen.be/publicaties/samen-verder-bouwen-aan-een-dementievriendelijk-vlaanderen-geactualiseerd-dementieplan-vlaanderen-2016-2019>

Réseau d'apprentissage des communes amies des aînés

Vous trouverez en annexe le dépliant visant à inciter les communes à participer au réseau des communes amies des aînés. Une commune amie des aînés promeut une vision positive et inclusive du vieillissement. Elle plaide pour l'égalité des droits et des chances, quel que soit l'âge. Quiconque considère la politique en faveur des personnes âgées sous un angle bienveillant vis-à-vis des aînés trouvera des points communs avec tous les objectifs de développement durable, qu'il s'agisse de formes de maintien à domicile, de moyens de transport durables et accessibles ou de la réduction des inégalités.

Si nous voulons réellement que l'allongement de notre espérance de vie soit un succès, il est important de faire d'une attitude favorable aux seniors une pierre angulaire de chaque domaine politique. Non seulement pour que des questions dont on parle beaucoup, telles que les soins ou les pensions, restent abordables, mais aussi parce que les personnes âgées en font tout simplement partie.

<https://www.vvsg.be/Internationaal/SDG-pagina/SDG%20en%20beleid/ARTIKELS%20LOKAAL/2019Lokaal11%20-%20Hefbomen%20om%20actief%20en%20gezond%20ouder%20te%20worden.pdf>

Annex 1

Stocktaking on Mainstreaming Ageing in the UNECE region

Belgium Wallonia

Laws, Policies, and Strategic Framework

In Belgium, the residential care regulation stay under the control of the Regions. In Wallonia, you can find the legislation for residential care in the *Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (decretal et regulatory part)*. Any nursing home, "home day center" or service residence must be accredited by Wallonia before opening. Every retirement home writes an institutional life project that reflects its values and philosophy, which are translated into action plans.

Then, approximately once a year, each nursing and residential care home receives an inspection (specific or global) of the administration. They have to meet a series of standards relating to the building, the safety, the staffing, the health care as well as the quality of their support for people of 60+ years. The aim is to support workers towards more quality by developing action plans.

In the *Code de l'Action sociale et de la Santé*, you can find a section with specific standards for residential care homes which develop units towards people with 'dementia' and the care nursing of people with dementia.

In the section with specific standards for residential care homes that develop units towards people with 'dementia', several duties must be satisfied. One of them is the proportion of residents who can live in a unit: "The accommodation of a disoriented person is realized in a suitable unit with a capacity of 10 to maximum 15 people" (18.1. *Code wallon de l'Action sociale et de la Santé*). However, the management has not to open one or several units in his home if he does not want to. For instance, he can prefer to include them with the other residents.

In Wallonia, we do not have any binding rules concerning the proportion of people with dementia, which should be especially dedicated in residential care homes. The management has to accept any 60+ and will receive funding for each resident calculated on the levels of dependency.

Methods and tools

Institutional life project: Each institution has to write its own project with their own goals.

Specific life project: It is for the general population of people with dementia.

Individual life project: It is for persons who have dementia. The institutions are guided to write individual goals to enhance people autonomy.

Quality approach: modelled on the Deming wheel.

Data collection and analysis

Publication every 3 years of a report on the operation of institutions for the elderly. The collection of data includes, among other things, the analysis of the quality of life of the residents through the proposed activities, care management, etc.

Awareness raising, advocacy and education

Information and awareness days for nursing home staff, organized by the AVIQ on non-drug approaches for residents: Swedish model Tubbemodellen, Montessori Senior, Humanitude or the quality approach.

The Tubbe model aims to systematically involve residents in all decisions relating to the organization of daily life (for example, for the development of common spaces, the realization of surplus activities, the mobilization of new collaborators, etc.). ..). Residents participate in working groups and discuss decisions with staff members.

Montessori Senior aims to develop the resident's independence, autonomy and social participation. It is based on the use of the preserved abilities of the person and the adaptation of his environment in respect of his identity.

Stakeholder engagement

Age-sensitive analysis

Generation-proof / age-sensitive /age-responsive policy development

Monitoring and performance assessment

Other methods & tools

Good practices

- 'Home day center' for the 60+ who can live alone at home but need to have social interactions during few days a week, sometimes week-end included.
- 'Home day care center' for the 60+ who can live at home with assistance (with the help of professional or family care-givers); The home day care center permits to non-professional care givers to have a break/to work and helps the 60+ to maintain their abilities and social skills.
- 'Residential services' for people who can live alone in a room flat but need standard securities,
- 'Residential care homes' for the elderly people with a low level of inabilities,
- 'Residential nursing and care homes' for the elderly people with a higher level of physical/cognitive dependence.

Each of them have to meet a series of standards relating to the building, the safety, the health care as well as the quality of their support for people of 60+ years: different standards in term of staff requirement, personal qualification, nursing needs or prices.

Annexe 2

Mainstreaming Ageing in the UNECE region

BELGIQUE – Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF)

À propos

Décrivez brièvement le développement historique d'une approche d'intégration du vieillissement dans votre pays et le rôle que MIPAA / RIS a joué pour motiver l'action politique dans ce domaine.

La Belgique est une monarchie constitutionnelle fédérale composée de l'Etat fédéral, de Communautés et de Régions.

La répartition des compétences a été mise en œuvre au travers des réformes successives de l'État et divers transferts de compétences entre entités.

La Communauté française, de son côté, a décidé, dès 1993, de transférer un certain nombre de ses compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. La Région wallonne exerce ces compétences en Wallonie, alors que la Commission communautaire française est compétente, dans ces matières communautaires, sur le territoire de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Les compétences totalement ou partiellement transférées à la Région wallonne et à la Commission communautaire française concernent, notamment, des matières culturelles (dont la promotion sociale) et des matières personnalisables (une partie de la politique de santé, une partie de la politique familiale, la politique d'aide sociale, la politique d'accueil et d'intégration des immigrés, la politique des handicapés et la politique du troisième âge).

A Bruxelles, trois commissions communautaires ont été créées en même temps que les institutions régionales (1989) : la Commission communautaire française (COCOF); la Commission communautaire flamande (Vlaamse gemeenschapscommissie-VGC) et la Commission communautaire commune (COCOM)

La COCOF adopte également ses propres normes législatives (décrets). Elle est compétente sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale notamment pour les institutions (asbl) mono-communautaires dans le domaine de la santé, famille et aide aux personnes, personnes handicapées, cohésion sociale, promotion de la santé,

Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et la stratégie de mise en œuvre régionale pour la région de la CEE (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) - MIPAA / RIS ont grandement contribué à alimenter le débat et à sensibiliser le public à la nécessité d'une stratégie régionale à Bruxelles sur le vieillissement, en particulier pendant les années suivantes et après l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations de 2012

Décrivez brièvement la manière dont les politiques de vieillissement sont abordées: adaptation aux changements démographiques et au vieillissement de la population (perspective macro) ou une série de mesures spécifiques en faveur des personnes âgées qui ne font pas partie d'une stratégie globale de lutte contre le vieillissement pour le pays?

L'approche de la politique de vieillissement dans les compétences de la Commission communautaire française consiste à subventionner et agréer des asbl actives dans le secteur des personnes âgées.

Des structures

Cette section concerne le cadre institutionnel des politiques de vieillissement.

- **Quel ministère / département / unité est chargé de la coordination des questions de vieillissement au sein de votre gouvernement national?**
Pour la Commission communautaire française, le Service des Affaires sociales dans la Direction d'administration des Affaires sociales, de la Santé et de la Cohésion.
- **Existe-t-il des unités vieillissantes dans différents ministères?**
- **Existe-t-il un mécanisme de coordination pour l'intégration du vieillissement sur place? (Si oui, veuillez décrire ce que c'est et comment ça marche). Faites la distinction entre les niveaux national, régional et local, selon le cas. L'intégration du vieillissement est-elle appliquée à différents niveaux de gouvernement?**
- **Existe-t-il un mécanisme de coordination entre les différents niveaux de gouvernement?**

Lois, politiques et cadre stratégique

Cette section traite du mandat d'intégration du vieillissement au niveau national et des décisions politiques facilitant la mise en place de processus d'intégration, de méthodes d'utilisation, etc.

- **Existe-t-il une stratégie nationale sur le vieillissement (date / historique si ce n'est pas la première)?**
- **Existe-t-il un plan d'action pour le mettre en œuvre?**
- **Existe-t-il un cadre de suivi pour évaluer les progrès accomplis dans sa mise en œuvre?**
- **Existe-t-il une politique / des orientations internes au gouvernement concernant l'inclusion des questions / acteurs du vieillissement dans l'élaboration des politiques?**

En ce qui concerne la Commission Communautaire Française, le projet d'accord du Gouvernement francophone bruxellois 2019-2024 comporte plusieurs axes en relation avec la thématique de vieillissement :

- *travailler sur les inégalités sociales de santé avec une attention particulière pour les publics spécifiques (toxicomanes, pauvreté, handicapés, seniors)*
- *souhaite l'adoption d'un nouveau plan de lutte bruxellois contre la pauvreté qui définirait les politiques de prévention à la pauvreté et au sans-abrisme*
- *organiser des états généraux de la santé et du social bruxellois*
- *développer une programmation sur Bruxelles*
- *Renforcer le dispositif d'octroi d'espaces audiovisuels gratuits pour des campagnes de promotion de la santé et de prévention*

- **Existe-t-il d'autres lois ou politiques en place qui soutiennent directement l'intégration du vieillissement?**

*Pour la Commission communautaire française : Agrément et subvention de : 6 Services d'accueil de jour pour personnes âgées – 2 Services de télé-vigilance – 1 Service d'aide aux personnes âgées maltraitées
Agrément de : 1 Résidence-services et 3 Maisons communautaires
Subsides facultatifs en initiatives*

Méthodes et outils

Cette section donnera un aperçu des outils d'intégration utilisés dans le pays.

Collecte et analyse de données

- **Existe-t-il un mécanisme de coordination pour la production et l'utilisation de statistiques nationales sur le vieillissement? Les données relatives au vieillissement sont-elles compilées et diffusées de manière centralisée, par exemple via des sites Web axés sur le vieillissement ou des rapports annuels sur le vieillissement?**
- **Existe-t-il un financement gouvernemental dédié pour faire avancer la recherche liée au vieillissement?**
- **Existe-t-il des lacunes dans les données concernant les statistiques de vieillissement? Si oui, quelles sont ces lacunes? Comment les lacunes ont-elles été comblées?**

Sensibilisation, plaidoyer et éducation

- **Existe-t-il des mécanismes de sensibilisation en place pour sensibiliser davantage les responsables gouvernementaux aux problèmes liés au vieillissement?**
Non.
- **Existe-t-il des cours de formation sur les problèmes liés au vieillissement proposés aux fonctionnaires?**
Non
- **Existe-t-il des notes, des présentations ou d'autres outils spécifiques au gouvernement, diffusés au sein du gouvernement pour sensibiliser le public aux problèmes liés au vieillissement, tels que les transports, le logement, la sécurité, la santé, etc.**
Accord du gouvernement francophone bruxellois
- **Le vieillissement de la population a-t-il été inclus dans les programmes scolaires?**

Engagement des parties prenantes

- **Les parties prenantes sont-elles consultées sur des questions liées au vieillissement?**

- **Existe-t-il des exemples de sensibilisation des parties prenantes non gouvernementales, par exemple le secteur privé, les médias et la société civile sur les questions liées au vieillissement?**

Campagnes de sensibilisation et Séminaires (ex : « vieilleuse singulière-penser la vieilleuse ») par le service Ecoute-Seniors de l'asbl Infor-Homes)

- **Existe-t-il des exemples de campagnes d'information visant à sensibiliser le grand public et / ou des groupes ou secteurs cibles spécifiques (par exemple, les employeurs) au vieillissement?**

Colloques organisés par le service Ecoute-Seniors de l'asbl Infor-Homes .

- **Existe-t-il des mécanismes tels que les conseils des personnes âgées pour impliquer les personnes âgées dans le processus de prise de décision?**

Analyse sensible à l'âge

- **Existe-t-il des outils pour examiner et évaluer les lois, les politiques et les programmes existants afin de garantir la prise en compte des besoins de toutes les générations? (Si oui, veuillez les décrire et fournir des liens vers des documents).**

- *plan de lutte bruxellois contre la pauvreté qui définirait les politiques de prévention à la pauvreté et au sans-abrisme*
- *organisation d'états généraux de la santé et du social bruxellois*
- *développement d'une programmation sur Bruxelles*

- **L'analyse sensible à l'âge a-t-elle été institutionnalisée en tant que processus systématique? Les acteurs gouvernementaux sont-ils encouragés / tenus de le faire?**

Élaboration de politiques à l'épreuve des générations / tenant compte de l'âge / tenant compte de l'âge

- **Existe-t-il des méthodes permettant de garantir que toutes les nouvelles lois, politiques et programmes tiennent compte des besoins et des perspectives de toutes les générations? (Si oui, veuillez les décrire et fournir des liens vers les documents, le cas échéant).**

Budgétisation à l'épreuve des générations / sensible à l'âge / sensible à l'âge

- **Existe-t-il des méthodes / procédures en place pour une budgétisation sensible à l'âge similaire à la budgétisation sensible au genre? (Si oui, veuillez les décrire et fournir des liens vers des documents).**

Non

- **Des procédures sont-elles en place pour garantir une budgétisation responsable afin de garantir la durabilité et de ne pas peser lourd pour les générations futures (équité intergénérationnelle)?**

Non

Suivi et évaluation de la performance

- S'il existe une stratégie / un plan d'action national sur le vieillissement, une procédure de surveillance a-t-elle été mise en place / des critères ont-ils été mis au point pour mesurer les progrès de la mise en œuvre?
- Existe-t-il des indicateurs appropriés pour comprendre les progrès et assurer une responsabilité continue?

Autres méthodes et outils

- Existe-t-il d'autres outils / méthodes pour intégrer le vieillissement sur place qui ne sont pas couverts par ce qui précède? Veuillez les décrire brièvement et partager toute documentation pertinente.

Bonnes pratiques

Fournissez au moins deux exemples de bonnes pratiques pour illustrer l'intégration du vieillissement dans la pratique dans votre pays.

En matière de vieillissement de la personne handicapée

Des bonnes pratiques dans les centres d'hébergement

Le premier principe est de respecter l'autonomie et les capacités de la personne handicapée vieillissante en se substituant le moins possible aux personnes dans la réalisation des opérations et tâches quotidiennes.

Le second principe est celui du respect du rythme de la personne handicapée vieillissante et d'une adaptation temporelle importante (levers-décalés, sieste, mises au lit plus précoces, repas décalés, fréquentations en journée du centre d'hébergement, etc.).

Le troisième principe concerne une attention plus importante des besoins affectifs et relationnels des personnes handicapées vieillissantes, notamment dans la recherche de relations privilégiées avec les éducateurs (espaces de parole, de temps individuels dédiés à la rencontre de l'éducateur référent, etc.).

Le quatrième principe revient à inscrire la personne dans un parcours de vie, procédé jugé essentiel pour un vieillissement réussi par beaucoup de psychologues (la réalisation d'un album de vie, récit ou d'une ligne de vie, ect..).

Des bonnes pratiques dans les centres de jour

Le respect de l'autonomie et des capacités des personnes handicapées vieillissantes se déclinera dans la mise en oeuvre d'activités, certaines personnes âgées « anciennes » de la maison se verront attribuer un rôle de gardien des règles et de l'histoire de l'institution lors de l'accueil des nouveaux arrivants, le respect du rythme des personnes, la fréquentation à temps partiel du centre.

La prise en compte des besoins affectifs, relationnels et émotionnels des personnes est également fortement investie, à travers des ateliers collectifs (groupe de paroles) mais aussi à travers des temps d'écoute et de travail individuels avec un éducateur référent ou un autre intervenant au sein de la structure.

L'appropriation d'un lieu ou d'un espace particulier, un peu à l'écart, permettant de soutenir le travail mené sur la qualité de l'ambiance et de l'atmosphère. Généralement, cela s'accompagne de la mise en place d'un petit groupe de personnes, le groupe des aînés.

De même, on peut citer l'alternance dans la participation à des activités spécifiques « aînés » et la participation à des ateliers collectifs « mixtes » permettant aux personnes vieillissantes d'être encore portées par la dynamique de l'ensemble du collectif.

Des bonnes pratiques dans les services d'accompagnement

La mise en place d'une prise en charge « sur mesure » est une spécificité de cette pratique d'accompagnement. Elle s'accompagne d'une sollicitation et d'une mobilisation d'un ensemble d'acteurs spécialisés ou généralistes autour de la personne handicapée vieillissante.

Dans la même perspective, certains services d'accompagnement organisent une véritable coordination des interventions autour de la personne handicapée, intégrant les proches autant que les professionnels intervenant auprès de la personne.

On peut citer également la mise en place de groupe de personnes handicapées vieillissantes, travaillant dans des ateliers et des activités spécifiques, reprenant des possibilités d'animation et d'exercices de maintien des acquis des personnes.

L'accompagnement de la personne handicapée vieillissante et de ses parents dans la construction d'un projet de vie pour la personne dans « l'après-parents ».

Annex 3

Belgium – Region of Flanders

About

En 2004, les partis politiques flamands ont adopté pour la première fois un décret encourageant une politique flamande inclusive à l'égard des personnes âgées et la participation à la politique des personnes âgées, dont la mission est la suivante : « *La politique flamande relative aux personnes âgées entend contribuer à la participation, à l'épanouissement et au développement de toutes les personnes âgées, tant individuellement que collectivement. Elle accorde une attention particulière à l'engagement citoyen et à la responsabilité dans toute sa diversité. Elle est fondée sur la reconnaissance des compétences des personnes âgées et sur la conviction du pouvoir de la personne vieillissante dans son contexte social. L'égalité de traitement de toutes les catégories d'âges est l'élément essentiel de la construction et de l'organisation de la société démocratique.* »

Ce décret entendait souligner la nature inclusive par excellence de la politique flamande à l'égard des personnes âgées. Il n'est pas question d'une approche catégorielle de toutes les personnes de plus d'un certain âge, mais justement d'une politique attentive aux besoins des personnes à mesure qu'elles avancent en âge, tous domaines pertinents confondus.

Le décret comporte 3 volets :

- une politique flamande inclusive à l'égard des personnes âgées, avec un ministre coordonnateur de cette politique. L'exécution de cette politique est prévue pour chaque législature dans un plan de politique à l'égard des personnes âgées ;
- une caisse de résonance essentielle pour tous les choix de politique stratégiques qui concernent les aînés, sous la forme d'un organe consultatif flamand, le *Vlaamse ouderenraad* ;
- un volet local consacré à la politique inclusive locale à l'égard des personnes âgées, et qui demande à chaque administration locale d'élaborer un plan de politique à l'égard des personnes âgées et de mettre en place un conseil des personnes âgées.

Ce décret a été révisé en 2012. La révision porte principalement sur le volet local. La volonté est de libérer les pouvoirs locaux d'une charge de planification supplémentaire qui va de pair avec un tel plan de politique à l'égard des personnes âgées. Par ailleurs, plutôt que de lier le budget de la politique locale à l'égard des personnes âgées au développement d'un tel plan par commune, l'intention est de mettre sur pied des organisations partenaires adéquates (la *VVSG* et le *Vlaamse ouderenraad*), capables de soutenir les administrations flamandes locales dans le développement d'une politique inclusive à l'égard des personnes âgées. L'administration locale conserve cependant toujours le contrôle sur le contenu de celle-ci.

Depuis l'adoption, en 2004, du décret encourageant une politique flamande inclusive à l'égard des personnes âgées et la participation à la politique des personnes âgées, chaque législature a élaboré, à partir de 2005, un « *Vlaams ouderenbeleidsplan* » (plan flamand de politique à l'égard des personnes âgées) d'une validité de 5 ans.

Ce plan stratégique entend tracer le cadre de réalisation d'une politique inclusive ambitieuse à l'égard des personnes âgées. Établi avec le concours des personnes âgées, il détaille le planning des mesures politiques à court et long terme, telles qu'elles sont définies dans le décret.

L'actuel plan flamand de politique à l'égard des personnes âgées se termine fin 2020. Ce plan dresse les priorités, les ambitions et les jalons du gouvernement flamand en matière de politique flamande à l'égard des personnes âgées pour la législature écoulée. Il a été établi en collaboration avec le *Vlaamse ouderenraad*, l'association faitière de défense des intérêts des personnes âgées. (Plan de politique : <http://docs.vlaamsparlement.be/pfile?id=1223247>)

Ce plan se concentre sur quatre priorités :

- **Prévention**
 - *Sport et activité physique*
 - *Objectifs en matière de santé*
- **Participation**
 - *Enseignement, médias et culture*
 - *Allongement de carrière et travail faisable*
 - *Participation à la politique*
- **Logement**
 - *Habitat communautaire*
 - *Prime loyer*
 - *Objectif social contraignant*
 - *Offices de location sociale*
 - *Marché de location privé*
- **Soins**
 - *Organisation des soins*
 - *Protection sociale flamande*
 - *Flanders' Care*
 - *Aidants proches et volontaires*

Dans l'accord de gouvernement flamand, le nouveau gouvernement flamand annonçait déjà la rédaction d'un nouveau plan de politique à l'égard des personnes âgées pour la période 2020-2025, conformément au décret relatif à la politique flamande inclusive à l'égard des personnes âgées et à la participation à la politique des personnes âgées.

Les principes fondamentaux, la mission et la vision de la politique flamande à l'égard des personnes âgées correspondent aux priorités et à la vision qui sous-tendent le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (MIPAA) :

- les personnes âgées doivent pouvoir participer au processus de développement de la société et également en récolter les fruits ;
- les personnes âgées doivent pouvoir vivre en bonne santé et ont droit, au besoin, aux soins adéquats et de la plus haute qualité possible ;
- les personnes âgées doivent pouvoir vivre dans un environnement stimulant et solidaire.

Les Nations Unies approuvent le concept d'une société pour tous les âges, à laquelle chaque individu contribue activement et dont il tire ses droits et ses obligations. En considérant le vieillissement comme un acquis, les compétences, les expériences et les moyens des catégories d'âge les plus élevées deviennent une évidence et leur valeur est (tout aussi) grande pour le développement d'une société adulte et humaine.

Structures

Au niveau régional :

La politique flamande à l'égard des personnes âgées est une politique inclusive. Des actions ciblées sont entreprises dans les différents domaines et aux différents niveaux politiques, au moyen d'un partenariat entre tous les acteurs concernés. Par « acteurs concernés », nous entendons l'autorité flamande, les administrations locales, l'Association des villes et communes flamandes (VVSG), le *Vlaamse ouderenraad*, les conseils consultatifs des aînés, les CPAS locaux et les personnes âgées elles-mêmes. Ce sont ces parties qui sont concernées par une politique active des personnes âgées ; le secteur des soins de santé ne fait pas partie du champ d'application du décret.

De plus, le gouvernement flamand prévoit la nomination d'un ministre chargé de la coordination de cette politique. À cet effet, le gouvernement flamand a désigné le Ministre flamand du Bien-être, de la Santé publique et de la Famille.

Afin de donner corps à cette politique, l'idée est de rassembler et d'harmoniser les différentes actions au sein d'un plan flamand de politique à l'égard des personnes âgées. Ce plan fait l'objet d'un rapport au Parlement flamand. Tous les domaines de la politique flamande sont repris dans ce plan d'action.

Au niveau local, les administrations locales régissent le développement d'une politique inclusive à l'égard des personnes âgées. L'identification des besoins des personnes âgées au sein d'une commune est une première étape essentielle dans la mise en place d'un environnement inclusif et ami des aînés. Dans toute cette histoire, l'important est que les personnes âgées elles-mêmes puissent faire entendre leur voix. À cet effet, le conseil local des aînés est un canal important. À l'heure actuelle, de nombreuses communes disposent déjà d'un conseil local des aînés qui joue un rôle actif en tant qu'organe participatif et canal de communication vis-à-vis des aînés au sein de la commune. Par ailleurs, la participation politique doit bien entendu être considérée plus largement : les personnes âgées ont l'occasion de mettre en avant leurs idées et leurs préoccupations non seulement par l'intermédiaire d'associations et d'initiatives citoyennes, mais aussi par une participation politique directe.

Laws, Policies, and Strategic Framework

Nous ne disposons d'aucune loi nationale relative à la prise en compte du vieillissement. Au niveau régional (Flandre), nous disposons du décret du 7 décembre 2012 encourageant une politique inclusive à l'égard des personnes âgées et la participation à la politique des personnes âgées, dans lequel sont décrites la mission et la vision de la politique flamande inclusive à l'égard des personnes âgées. Cette politique est concentrée au sein du plan flamand de politique à l'égard des personnes âgées, qui constitue un cadre dans lequel s'inscrivent les actions politiques flamandes et qui est renouvelé à chaque législature. Le plan de politique fait l'objet d'un suivi (un état de la situation est établi au milieu de chaque législature) et est évalué à la fin de la législature.

Methods and tools

Data collection and analysis

Pour la collecte de données, nous faisons notamment appel au service d'études du gouvernement flamand, mais principalement au Bureau fédéral du Plan en ce qui concerne les données démographiques relatives aux personnes âgées et au vieillissement.

Awareness raising, advocacy and education

Ce point n'est pas prioritaire. Le plan de politique appelle les différents domaines politiques (logement, sport...) à entreprendre des actions susceptibles d'être bénéfiques pour les personnes âgées.

Stakeholder engagement

Les personnes âgées peuvent jouer un rôle actif en politique. Il ne s'agit dès lors plus simplement de participer à la réflexion et à la discussion, mais aussi d'entreprendre des actions afin d'apporter une contribution constructive. Les personnes âgées ne sont pas uniquement associées à la concertation, elles sont présentes au sein de plates-formes d'action, elles prennent part à des initiatives citoyennes, etc. En bref, les aînés souhaitent faire entendre leur voix en matière de politique en faveur des personnes âgées afin d'en augmenter la qualité.

Une politique inclusive veille à ce que les intérêts des personnes âgées soient pris en compte dans tous les domaines politiques. Une politique en faveur des personnes âgées est bien plus qu'une politique de soins aux personnes âgées : par exemple, les personnes âgées montrent également de l'intérêt pour des domaines comme le sport, l'environnement, la mobilité, le logement, l'enseignement, etc. Dans ce contexte, la participation des aînés eux-mêmes est une condition sine qua non.

Il existe un conseil local des aînés dans 90 % des communes flamandes et bruxelloises. Ces conseils constituent le principal canal de participation des aînés à la politique. Ils jouent un rôle crucial en tant que caisse de résonance et de porte-parole. Ils remettent des avis à la commune, défendent les intérêts des personnes âgées et encouragent une participation sociale à part entière. En parallèle, ces conseils jouent en pratique un rôle important en tant que plate-forme d'information. Les conseils des aînés offrent aux personnes âgées l'occasion de collaborer sur certains thèmes politiques au sein de la société et de contribuer à une politique inclusive. Ils sont également des leviers pour atteindre, engager et impliquer les personnes âgées individuelles dans la politique locale.

Le paysage dans lequel évoluent les conseils locaux (des aînés) est en mutation : on y voit naître des initiatives citoyennes spontanées, des groupes d'action, des comités de quartier, etc. Les personnes âgées y sont également associées et mettent à profit leur expertise, leur expérience et leurs connaissances pour contribuer à influencer la situation locale. Cependant, les structures de concertation existantes et bien ancrées, comme les conseils des aînés, et les nouvelles formes de participation citoyenne ne peuvent se contredire les unes les autres. Il convient plutôt d'examiner de quelle manière elles peuvent se renforcer mutuellement, quelles sont les possibilités de collaboration en matière de politique et comment la base à l'origine des actions locales et des initiatives citoyennes spontanées peut elle aussi se faire entendre dans les conseils locaux des aînés.

Enfin, la collaboration ne concerne pas uniquement le niveau local, mais aussi le niveau supralocal : il existe dans toute la Flandre 23 plates-formes régionales de participation politique des personnes âgées, qui rassemblent 3 fois par an les conseils des aînés de leur région afin d'échanger des informations et des expériences, de s'inspirer mutuellement, de proposer des formations en étroite collaboration avec le *Vlaamse ouderenraad*, etc. Ces plates-formes régionales sont chapeautées par un groupe interrégional de pilotage de la participation politique des personnes âgées qui soutient l'action de ces plates-formes. Ces structures sont d'importants canaux de diffusion d'information, d'échange et d'accompagnement du fonctionnement des conseils locaux des aînés.

Au niveau flamand, la participation et l'engagement des aînés dans l'établissement du plan flamand de politique à l'égard des personnes âgées sont une réalité, par l'intermédiaire du *Vlaamse*

ouderenraad. Cette participation s'exprime en amont du plan d'action, mais aussi dans un avis sur le plan d'action lui-même.

En outre, le *Vlaamse ouderenraad* formule des avis sur toutes les questions qui concernent les personnes âgées, que ce soit à la demande du gouvernement flamand, du Parlement flamand ou d'un conseil consultatif stratégique.

Age-sensitive analysis

La Flandre mise fortement sur les communes amies des aînés et des personnes atteintes de démence, par l'intermédiaire des organisations partenaires concernées. En outre, la VVSG travaille aussi sur l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable qui offrent deux leviers pour faire face au vieillissement de la population de manière résiliente et constructive, notamment grâce à un réseau d'apprentissage des communes amies des aînés.

Le cadre des communes amies des aînés fournit aux participants un fil conducteur pour structurer la multitude de projets dans leur gestion locale, mais leur laisse encore toute la liberté nécessaire pour y apporter leur propre touche. Certains participants se concentrent sur les « communes amies démence », d'autres investissent dans la socialisation ou combinent leurs efforts en matière d'accessibilité aux personnes plus âgées avec un label « ville amie des enfants ». Cette multitude de projets est une belle illustration de la manière dont le cadre s'exprime localement. Elle montre également à quel point le contact avec les tendances locales et la communauté locale est crucial pour réussir à construire une société amie des aînés. Par ailleurs, l'appropriation, la participation et l'engagement actif d'experts du vécu sont d'autres conditions préalables de succès. Le réseau d'apprentissage enseigne aux participants comment réellement obtenir l'engagement des utilisateurs, dépasser leur propre cadre de référence et porter un regard différent sur leur propre prestation de services. On leur confie la mission d'interroger des personnes atteintes de démence (précoce), des aidants proches, des personnes issues de l'immigration, des personnes handicapées, etc. Les informations recueillies permettent de mettre en place des projets ancrés dans la réalité des personnes auxquelles ils sont destinés. Une vision documentée et partagée par tous est cruciale pour avancer véritablement sur la voie d'une commune amie des aînés.

En Flandre, le *Vlaamse ouderenraad* effectue chaque année une enquête auprès des conseils locaux des aînés sur leur fonctionnement, l'assistance à laquelle ils font appel, ainsi que leurs besoins et projets d'avenir. Ce baromètre permet au *Vlaamse ouderenraad*, en tant qu'organisation partenaire pertinente, de répondre encore mieux aux besoins de soutien des conseils locaux des aînés.

Generation-proof / age-sensitive / age-responsive policy development

Monitoring and performance assessment

Chaque plan flamand de politique à l'égard des personnes âgées fait l'objet d'un suivi en milieu de législature et d'une évaluation en fin de législature. Une évaluation de la mise en place, du contenu et de la réalisation du plan précédent est un point de départ idéal pour l'élaboration du nouveau plan flamand de politique en faveur des personnes âgées.

Dans le plan actuel de politique à l'égard des personnes âgées, il manque une série d'indicateurs permettant d'identifier et de suivre dans le temps l'impact des évolutions sociales actuelles et de la politique menée sur les conditions de vie des seniors en Flandre. L'évaluation prévue se concentre principalement sur l'analyse des résultats attendus, et l'analyse de leur impact est secondaire.

Laws, Policies, and Strategic Framework

Chaque institution (Communauté/Région) prend ses propres décrets et arrêtés.

Les différentes entités disposent également de plans d'actions et/ou de codes.

Ceux-ci sont décrits dans chacune des fiches jointes.

Methods and tools

Les outils et méthodes utilisés diffèrent également d'une institution (Communauté/Région) à l'autre.

Toutes veillent toutefois à monitorer efficacement leur politique de vieillissement tout en laissant une place importante à l'implication des personnes âgées et des stakeholders.

Ces outils et méthodes sont décrits dans chacune des fiches jointes.

Good practices

Chacune des fiches jointes contient un certain nombre de « bonnes pratiques ».

- *WGA Mainstreaming fiche Wallonia (Pour la Région wallonne) – annexe 1*
- *WGA Mainstreaming fiche COCOF (Pour la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles Capitale) – annexe 2*
- *WGA Mainstreaming fiche Vlaanderen (Pour la Région flamande et la Communauté flamande – institutions fusionnées) – annexe 3*
- *WGA Mainstreaming fiche Communauté Germanophone (Pour la Communauté germanophone de Belgique) – annexe 4*

Annex 4

[Belgique- Communauté Germanophone]

About

Dans le cadre de la 6^{ème} réforme d'état, la communauté germanophone a reçue la compétence intégrale en termes de la politique des aînées, ce qui a permis d'unifier la compétence fragmentée de la politique des aînées et la gestion communautaire de l'ensemble du domaine.

Structures

Au sein du ministère de la communauté germanophone, c'est le département santé et personnes âgées qui est la structure responsable.

L'officine pour une vie autodéterminée est un partenaire important dans le secteur des personnes âgées. L'officine est compétente pour les demandes et besoins spécifiques de personnes handicapées et des séniors domiciliés en Communauté Germanophone. Sa finalité est de soutenir les seniors en l'informant sur les services et les aides adaptées.

Laws, Policies, and Strategic Framework

Législation :

- 13 DECEMBRE 2018. - Décret concernant les offres pour personnes âgées ou dépendantes ainsi que les soins palliatifs. Ce décret comprend les offres de soutien élémentaires, le service de téléassistance, les offres de soutien à domicile, les structures d'hébergement ainsi que les soins palliatifs.
(http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=19-05-28&numac=2019200641).
- 13 DECEMBRE 2016. - Décret portant création d'un Office de la Communauté Germanophone pour une vie autodéterminée
(http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2016121307)
- 5 MARS 1990. - Arrêté royal relatif à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées : l'aide aux personnes âgées a été transmise à la communauté germanophone dans le cadre de la 6^{ème} réforme d'état, un nouveau concept est en élaboration.
(http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1990030535&table_name=loi)
- 7 JUIN 2012. - Arrêté du Gouvernement portant programmation des structures d'hébergement, d'accompagnement et de soins pour personnes âgées
(http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=12-08-22&numac=2012203750)

Politique et cadre stratégique :

- Vieillesse autodéterminé :
 - o Extension des places dans les centres de repos et de soins pour personnes âgées jusqu'à maximum 1.000 places.
 - o Promotion et création des formes alternatives de logement.
 - o Expansion des services d'aide et de soutien à domicile, pour soutenir la vie à domicile.
- Stratégie en matière de démence avec six champs d'actions :
 - o Sensibilisation et information
 - o Un diagnostic en temps opportun
 - o Soutien des aidants proches
 - o Étendre et créer des offres de soutien
 - o Formation continue des professionnels autour de différents thèmes en lien avec la démence
 - o Echange régulier et structuré avec les différents acteurs qui sont impliqués dans la réalisation des actions
- Subvention des services, institutions et projets.
- Utilisation du BelRAI Screener, une analyse du potentiel de risque, et un outil uniforme pour l'identification du besoin de soutien.

Methods and tools

Data collection and analysis

- Statbel: <https://statbel.fgov.be/en> ;
- OstebelgienStat: <https://www.ostbelgienstatistik.be/>, analyse par le ministère de la communauté germanophone ;
- Données statistiques des valeurs BelRAI obtenus ;
- Données statistiques de l'occupation des centres de repos et de soins pour personnes âgées ainsi le besoin de soutien des résidents (valeurs BelRAI) ainsi que du personnel employé dans le secteur d'aide aux personnes âgées.

Awareness raising, advocacy and education

Sensibilisation et information par rapport à des thèmes divers par différents organisations. Par Exemple, le « groupe de travail démence » fait une fois par an une campagne d'information autour du sujet. La « Info-Demenz Eifel » publie régulièrement des articles d'information et sensibilisation dans les journaux locaux, etc.

Stakeholder engagement

La petite taille de la communauté germanophone permet de travailler étroitement avec les services et institutions qui proposent des services aux personnes âgées. Les collaborateurs du ministère sont en échange continu avec les services et établissements qui reçoivent des subsides de la part de la communauté germanophone. Les comités de suivi se réunissent plusieurs fois par ans, ce qui permet des échanges réguliers.

Le groupe de travail « reflex », composé de représentants des centres de repos et de soins pour personnes âgées, participe à la discussion et l'élabore des concepts en termes de politique des aînées en ce qui concerne les institutions d'hébergement.

Il existe un groupe de pilotage, qui guide la réalisation des projets naissant de la stratégie en matière de démence. Ce groupe se compose de différents représentants du secteur ainsi que des aînées.

Le décret du 13 décembre 2018 prévoit un conseil consultatif pour le soutien aux personnes âgées (Art.70- 75 du décret du 13 décembre 2018). De conseil est composé de :

- Un médecin généraliste,
- Deux cadres administratifs occupés auprès d'offres ayant la forme de structures d'hébergement, dont un représente les centres de repos et de soins pour personnes âgées,
- Deux cadres administratifs occupés auprès d'un prestataire du soutien à domicile, dont un représente les offres de l'aide aux familles et aux personnes âgées,
- Un membre occupé en tant qu'infirmier dans un centre de repos et de soins pour personnes âgées,
- Un infirmier occupé dans les soins à domicile,
- Un collaborateur occupé auprès d'un prestataire de l'aide aux familles et aux personnes âgées ou de la garde de malades, chargé d'encadrer à leur domicile des personnes âgées dépendants,
- Un praticien paramédical actif dans le soutien aux personnes âgées,
- Un cadre administratif occupé auprès de l'association de soins palliatifs,
- Deux personnes âgées domiciliées en région de langue allemande.

Et il a pour missions :

- D'émettre, de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis relatifs aux matières réglées par le présent décret et ses dispositions d'exécution ;
- D'émettre, de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis ou recommandations portant sur l'organisation future de la politique des personnes âgées et de la vie autodéterminée.

La communauté germanophone compte un centre de repos et de soins pour personnes âgées « Tubben ». De plus on veut promouvoir et établir un véritable « Mitspracherecht », que l'on pourrait traduire par la participation à la décision, le droit de participer aux discussions mais aussi le droit de regard, de contrôle, dans les centres de repos et de soins pour personnes âgées ainsi que dans les services d'aide à domicile. Par le décret du 13 décembre 2018 les organisations et services sont tenus à impliquer les aidants proches dans l'accompagnement des aînés. Aujourd'hui les acteurs sont dans la phase réflexion et dans la conception d'un projet. Des actions concrètes sont attendus dans le courant de l'année 2020.

[Generation-proof / age-sensitive / age-responsive budgeting](#)

Programmation¹ des structures d'hébergement, d'accompagnement et de soins pour personnes âgées, des offres de soutien à domicile et de structures d'hébergement en fonction du développement démographique.

¹ Programmation : la capacité de soutien maximale et les contingents d'heures maximaux pouvant être autorisés pour des offres en région de langue allemande.

Monitoring and performance assessment

Les données d'occupations de places dans les centres de repos et de soins pour personnes âgées, dans le court séjour ainsi que dans les centres d'accueil de jour et les centres de soins de jour sont collectées et centralisées dans une base de données. Ceci donne une vue globale de la situation et des éventuels besoins en termes de places.

Pour l'aide à domicile, un capital d'heures à prester chez les bénéficiaires qui est subventionné par la communauté Germanophone est fixe chaque année. Durant l'année les services soumettent les heures prestées par quadrimestre au ministère. Ceci permet d'avoir une vue sur le recours des aînées à ces différents aides. En fonction des besoins, le capital d'heures peut être adapté.

Good practices

Le vieillissement autodéterminé

Le souhait de la plupart des aînées est de rester vivre le plus longtemps chez eux et de retarder au maximum l'emménagement dans un centre de repos et de soins pour personnes âgées. C'est pour cela, que la communauté Germanophone a opté pour un scénario qu'on appelle "le vieillissement autodéterminé". Le but est, l'extension des offres de soutien, pour soutenir les aînées au mieux pour que le séjour à domicile dans des bonnes conditions reste le plus longtemps possible. L'officine pour une vie autodéterminé informe, conseille, soutient et accompagne l'aîné dans ces choix.